# Tennis Club d'Herlies

# ADHESION et INSCRIPTION à L'ECOLE de TENNIS SAISON 2022 / 2023

Madame, Monsieur,

Les adhésions et les inscriptions à l'école de tennis pour la saison 2022/2023, auront lieu au club House les **SAMEDI 3 et 10 SEPTEMBRE 2022** de 8h30 à 12h30. Début des cours le **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022** 

### **ADHESION AU CLUB:**

L'adhésion et le droit d'entrée sont payables <u>en totalité</u>, soit en espèces, soit par chèque, à l'ordre du T.C.H, <u>lors de</u> <u>l'inscription</u>. Ce chèque sera débité en octobre 2022.

#### **ECOLE DE TENNIS:**

<u>Remarque</u>: pour bénéficier de l'école de Tennis, il faut être <u>adhérent</u> au T.C. Herlies et être également <u>licencié F.F.T.</u> L'école de tennis est payable <u>en totalité lors de l'inscription</u>, <u>en 3 fois</u> (débit au début de chaque trimestre c'est à dire : octobre 2022 - janvier 2023 - avril 2023.

## DROIT D'ENTRÉE et CARTE D'ACCES:

Ils sont obligatoires pour toute nouvelle adhésion. <u>Une caution de 15 €</u> est demandée lors de l'inscription, pour le droit d'entrée et la carte d'accès (carte d'accès renouvelée au 1<sup>er</sup> septembre, l'ancienne carte étant obligatoirement restituée au Club). En cas de perte de votre carte d'accès, il vous sera récla mé 3 € pour la remplacer.

#### **REMARQUES**:

- Pour information:

la licence mini (joueur né en 2016 et les années suivantes) s'élève à 12 € cette année. la licence jeune (joueur né entre 2005 et 2015) s'élève à 22 € cette année.

la licence adulte (joueur né en 2004 et les années précédentes) s'élève à 32 € cette année.

- Réduction de 30 % sur l'Adhésion (hors licence) pour tous les joueurs(es) de la 3ème série
- Réduction de 50 % sur l'Adhésion (hors licence) pour tous les joueurs(es) de la 2ème série
- Gratuité à partir de 3/6 (hors licence)
- Réduction sur l'Adhésion (hors Licence et hors Ecole de tennis) de 10 % pour 3 personnes et de 15% pour 4 personnes et + inscrites de la même famille et habitant à la même adresse.

#### DOSSIER D'INSCRIPTION

Il doit contenir IMPERATIVEMENT : (tout dossier incomplet sera refusé)

- Pour les <u>non-compétiteurs</u>, un **certificat médical** pour <u>la pratique du tennis</u>,
- Pour les compétiteurs, un certificat médical pour la pratique du tennis en compétition,

Attention : L'accès au logiciel de réservation ne sera ouvert qu'aux adhérents ayant impérativement fourni leur certificat ou déclaration avant le 1er septembre.

- Pour les personnes <u>déjà adhérentes au club</u>, **certificat médical inutile**, signer juste une <u>déclaration d'aptitude</u>
- la cotisation pour l'adhésion au club, y ajouter <u>uniquement pour les nouveaux</u> la caution de 15 € pour le droit d'entrée et la carte d'accès.
- la cotisation pour l'école de tennis.